RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

CENT DEGRES AUDIT
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 16 rue Alfred Kastler
Parc d'innnovation de Bretagne sud n°2
56000 VANNES
494 156 508 RCS VANNES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 22 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt cinq,

Le 22 janvier,

À 11 heures 30,

Les associés de la Société CENT DEGRES AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, divisé en 5 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans les locaux de la Société Métafore 39 avenue Foch 94300 VINCENNES, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Société G & A DEVELOPPEMENT, représentée par sa Présidente, Madame Gaëlle VAST MATHOREL, titulaire de 4 998 parts sociales en pleine propriété,

- Monsieur Dominique GAUTHIER, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

- Monsieur Jean-Christophe ROCHUT, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Christophe ROCHUT, Gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau co-Gérant en remplacement de Monsieur Dominique GAUTHIER, démissionnaire et fixation de sa rémunération,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Dominique GAUTHIER de ses fonctions de co-Gérant notifiée à chacun des associés et décide de nommer en qualité de nouveau co-Gérant à compter de ce jour, pour une durée illimitée :

Madame Gaëlle VAST MATHOREL

Née le [redacted]
De nati
Demeu

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Gaëlle VAST MATHOREL déclare qu'elle accepte les fonctions de co-Gérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

NEUVIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants associés et leur associée.

[redacted]
ENT
représentée par Gaëlle VAST MATHOREL

[redacted]

Jean-Christophe ROCHUT
Gérant associé

[redacted]